

## Annexe 1

Qualité et sécurité dans l'utilisation des produits de santé : exemple en France dans la région Languedoc-Roussillon.  
Pharmactuel 2014;47(4):286-291

**Tableau 1:** Contrat de bon usage 2014-2018 MCO Languedoc Roussillon

Engagements	N° indicateur	Indicateurs	Objectifs de réalisation régionales obligatoires	Echéancier de mise en œuvre des objectifs de réalisation							
				Etat des lieux*	O.R 2014	O.R 2015	O.R 2016	O.R 2017			
<b>1ère Partie - Critères d'évaluation liés aux indicateurs nationaux de suivi</b>											
<b>I-1 Qualité de la prise en charge</b>											
<b>I-1-1- Tenue du Dossier Patient</b>	<b>I.1.a</b>	IPAOSS TDP - Activité MCO - TDP 3 - Rédaction des prescriptions médicamenteuses établies pendant l'hospitalisation	Moyenne régionale 2011 = 69 <b>Objectif Régional 80% en 2018</b>								
	<b>I.1.b</b>	IPAOSS TDP - Activité MCO TDP 8 - Rédaction d'un traitement de sortie	Moyenne régionale 2011 = 51 <b>Objectif Régional 80% en 2018</b>								
	<b>I.1.c</b>	IPAOSS TDP - Activité MCO TDP 9 - Courrier de fin d'hospitalisation ou CR d'hospitalisation comprenant les éléments nécessaires à la coordination en aval	Moyenne régionale 2011 = 60 <b>Objectif Régional 80% en 2018</b>								
<b>I-1-2- Prise en charge de l'infarctus du Myocarde</b>	<b>I.1.2.a</b>	IPAOSS - IDM AAP - Administration d'antiagrégants plaquettaires à la phase aiguë	Moyenne régionale 2013 = 85 <b>Objectif Régional 80% en 2017</b>								
	<b>I.1.2.b</b>	IPAOSS - IDM BASI - Score agrégé des indicateurs évaluant la rédaction des prescriptions médicamenteuses de sortie	Moyenne régionale 2013 = 79 <b>Objectif Régional 80% en 2017</b>								
	<b>I.1.3</b>	IPAOSS - RCP RCP2- Niveau 2 La trace d'une RCP datée, comportant la proposition de prise en charge et réalisée avec au moins trois professionnels de spécialités différentes est retrouvée dans le dossier du patient	Moyenne régionale RCP2 2011 = 62 <b>Objectif Régional 80% en 2018</b>								
<b>I-1-3- Concertation Pluridisciplinaire en Cancérologie</b>	<b>I.1.4.a</b>	IPAOSS - TDA TDA4 - Mention du traitement habituel ou de l'absence de traitement	Moyenne régionale 2011 = 98 <b>Objectif Régional 80% en 2018</b>								
	<b>I.1.4.b</b>	IPAOSS - TDA TDA12 - Trace écrite des prescriptions médicamenteuses en phase post-anesthésique	Moyenne régionale 2011 = 54 <b>Objectif Régional 80% en 2018</b>								

I-2-Bon usage des antibiotiques		I-2 Bon Usage	
I.2.1.a	ICATB2 (ATBM2) La prescription des antibiotiques est informatisée		
I.2.1.b	ICATB2 (ATBA1) Il existe une liste d'antibiotiques «cibles» dans l'établissement		
I.2.1.c	ICATB2 (ATBA2) Il existe un protocole validé par la CME sur l'antibiothérapie de 1ère intention des principaux sites d'infection en terme de fréquence	Pas d'objectif régional	
I.2.1.d	ICATB2 (ATBA6) Il existe une surveillance de la consommation d'antibiotiques en DDJ rapportée à l'activité		
I.2.1.e	ICATB2 (ATBA11) Une évaluation des pratiques en matière de qualité des prescriptions a été réalisée dans les 3 dernières années		
I-2-2-Suivi qualitatif des indications des prescriptions des médicaments et des dispositifs médicaux hors GHS		I-2.2.a Transmission du taux de prescription dans le cadre de mise sur le marché (AMM)	
I-2.2.b Transmission du taux de prescription dans le cadre d'une recommandation temporaire d'utilisation (RTU)		I.2.2.c Transmission du taux de prescription hors AMM et hors RTU	
I.2.2.d Transmission du Nombre d'implants posés dans le cadre de l'arrêté d'inscription sur la LPP / Nombre total d'implants posés		Objectif régional => 0% tous les ans	
I.2.2.e Transmission du Nombre d'implants posés hors arrêté d'inscription sur la LPP / Nombre total d'implants posés			
I-2-3-Mise en œuvre de la classification Cladimed	I.2.3 Pourcentage de DM posés codés selon la classification Cladimed	Pas d'objectif régional	

II-1-1- Définition et mise en œuvre de la politique du médicament et des dispositifs médicaux stériles		II-1 Politique de qualité, sécurité et efficience du médicament et des dispositifs médicaux stériles	
<b>II-1-1- Définition et mise en œuvre de la politique du médicament et des dispositifs médicaux stériles</b>	<b>II.1.1.a</b>	Définition d'une politique de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et des dispositifs médicaux	
	<b>II.1.1.b</b>	Définition d'un programme d'actions d'amélioration de la qualité de la prise en charge médicamenteuse, comprenant un volet sur le bon usage des ATB	Conformément à l'Arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la PECM et aux médicaments dans les ES
	<b>II.1.1.c</b>	Désignation du responsable du management de la PECM	
	<b>II.1.1.d</b>	Définition des missions du responsable du management de la PECM	
	<b>II.1.1.e</b>	Elaboration d'un programme de formation des professionnels de santé à la qualité et la sécurité de la PECM	
	<b>II.1.1.f</b>	Pourcentage de cadres de santé de l'établissement formés sur la qualité et la sécurité de la prise en charge médicamenteuse	<b>Objectif régional minimal =&gt; 50% des cadres de santé sont formés en 2016 =&gt; 100% des cadres de santé sont formés en 2018</b>
	<b>II.1.1.g</b>	Participation à la démarche d'harmonisation des pratiques et de promotion du bon usage mise en œuvre par l'OMEDIT LR	
	<b>II.1.2.a</b>	Mise en place d'un système de signalement des événements iatrogènes graves liés aux soins	Conformément à l'Arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la PECM et aux médicaments dans les ES
	<b>II.1.2.b</b>	Mise en place d'une charte de non sanction incitant à la déclaration des EIG liées aux soins	<b>Objectif régional =&gt; Mise en place effective en 2015</b>
<b>II-1-2- Politique et gestion des risques : Mise en œuvre de l'arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge thérapeutique du patient</b>	<b>II.1.2.c</b>	Mise en place d'un Comité de Retour d'Expérience sur la thématique de la Prise En Charge Médicamenteuse	Conformément à l'Arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la PECM et aux médicaments dans les ES
	<b>II.1.2.d</b>	Réalisation d'une cartographie des risques avec l'élaboration d'un plan d'actions comprenant un calendrier de mise en œuvre	<b>Objectif régional =&gt; Réalisée en 2014</b>

<b>II-1-2 Politique et gestion des risques :</b> <b>Mise en œuvre de l'arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge thérapeutique du patient</b>	<b>II.1.2.e</b>	Nombre de risque(s) identifié(s) avec mise en œuvre du plan d'actions de réduction des risques pour l'étape de gestion du traitement personnel du patient	<b>Objectif régional</b> => Au moins 1 risque identifié avec mise en œuvre du plan d'actions CHAQUE ANNÉE pour chacune des 4 étapes: - gestion du traitement personnel du patient, - prescription, - dispensation, - administration.
	<b>II.1.2.f</b>	Nombre de risque(s) identifié(s) avec mise en œuvre du plan d'actions de réduction des risques pour l'étape de prescription	
	<b>II.1.2.g</b>	Nombre de risque(s) identifié(s) avec mise en œuvre du plan d'actions de réduction des risques pour l'étape de dispensation	
	<b>II.1.2.h</b>	Nombre de risque(s) identifié(s) avec mise en œuvre du plan d'actions de réduction des risques pour l'étape d'administration	
	<b>II-1-3 Suivi des résultats de la certification</b>	Intégration au programme d'actions d'amélioration de la qualité de la PECM et au plan d'actions de réduction des risques, des résultats de la certification relatifs aux critères 20a, 20a Bis et 20b	
	<b>II.1.3.a</b>	Taux de séjours disposant de prescriptions de médicaments informatisés	Moyenne régionale 2012 Informatisation de la prescription (en nombre de lits et places) =>62%
<b>II-1-4- Information de la prise en charge médicamenteuse du patient</b>	<b>II.1.4.a</b>		<b>Objectif régional (hors ES HAD)</b> => 80% des séjours en 2018
	<b>II.1.4.b</b>	Taux de séjours disposant d'un plan de soins informatisé alimenté par l'ensemble des prescriptions	
<b>II-2 Efficience</b>			
<b>II-2-1 Politique d'achat des produits de santé</b>	<b>II.2.1</b>	Nombre de spécialités voie orale en présentation unitaire identifiable inscrites au livret / Nombre de spécialités voie orale inscrites au livret thérapeutique	<b>Objectif régional</b> => taux > 50% en 2017 (hors ES HAD sans PUI)
<b>II-2-2 Livret thérapeutique</b>	<b>II.2.2</b>	Nombre de spécialités à SMR insuffisant inscrites au livret / Nombre de spécialités inscrites au livret thérapeutique	<b>Objectif régional</b> => taux < 2% en 2016 (hors ES HAD sans PUI)
	<b>II.2.3</b>	Nombre d'actions d'amélioration de l'efficience de la PECM mises en œuvre	<b>Objectif régional minimal</b> => 1 action mise en œuvre par an définie au niveau régional (hors ES HAD sans PUI)

III-1 Indicateurs communs à tous les établissements						
3ème Partie – Critères d'évaluation liés aux indicateurs régionaux						
<b>III-1.1 Analyse pharmaceutique et sécurisation des points de transition du parcours patient</b>	<b>III.1.1.a</b>	Intégration des données biologiques au dossier patient informatisé afin de faciliter l'analyse pharmaceutique	=> intégrer effectivement en 2016 après 2016 ajouter (hors ES HAD)	Objectif régional		
	<b>III.1.1.b</b>	Nombre total de lits et de places bénéficiant d'une analyse pharmaceutique de la totalité du traitement (prescription manuelle ou informatisée)	Moyenne régionale 2012 Analyse pharmaceutique 77% des lits totaux	Objectif régional ES HAD <b>100% des places dès 2014</b>		
	<b>III.1.1.c</b>	Nombre de lits et de places du secteur MCO bénéficiant d'une analyse pharmaceutique de la totalité du traitement (prescription manuelle ou informatisée),	Moyenne régionale 2012 Analyse pharmaceutique 77% des lits totaux	Objectif régional <b>&gt; 40 % des lits et places totaux en 2016 (hors ES HAD)</b> <b>&gt; 60% des lits et places totaux en 2018</b>		
	<b>III.1.1.d</b>	Nombre total de lits et de places bénéficiant d'une analyse pharmaceutique de la totalité du traitement (prescription manuelle ou informatisée)	Moyenne régionale 2012 Analyse pharmaceutique 77% des lits totaux	Objectif régional <b>(hors ES HAD)</b> <b>&gt; 40 % des lits et places totaux en 2016</b> <b>&gt; 60% des lits et places totaux en 2018</b>		
	<b>III.1.1.e</b>	Nombre de lits et de places du secteur MCO bénéficiant d'une analyse pharmaceutique de la totalité du traitement (prescription manuelle ou informatisée)	Moyenne régionale 2012 Analyse pharmaceutique 77% des lits totaux	Objectif régional <b>(hors ES HAD)</b> <b>&gt; 40 % des lits et places totaux en 2016</b> <b>&gt; 60% des lits et places totaux en 2018</b>		
	<b>III.1.1.f</b>	Nombre total de lits et de places bénéficiant d'une analyse pharmaceutique de la totalité du traitement (prescription manuelle ou informatisée)	Moyenne régionale 2012 Analyse pharmaceutique 77% des lits totaux	Objectif régional <b>(hors ES HAD)</b> <b>&gt; 40 % des lits et places totaux en 2016</b> <b>&gt; 60% des lits et places totaux en 2018</b>		
	<b>III.1.1.g</b>	Nombre de lits et de places du secteur MCO bénéficiant d'une analyse pharmaceutique de la totalité du traitement (prescription manuelle ou informatisée)	Moyenne régionale 2012 Analyse pharmaceutique 77% des lits totaux	Objectif régional <b>(hors ES HAD)</b> <b>&gt; 40 % des lits et places totaux en 2016</b> <b>&gt; 60% des lits et places totaux en 2018</b>		

III-1-2 Délivrance nominative	III.1.2	Nombre de lits et de places bénéficiant d'une délivrance nominative de la totalité du traitement	III-2 Engagements concernant la cancérologie (si concerné)					
<b>Préparation et reconstitution des traitements anticancéreux</b>	<b>III.2.1</b>	Pourcentage de préparations d'anticancéreux réalisées en unité centralisée sous la responsabilité d'un pharmacien et conformément aux bonnes pratiques.						
	<b>III.2.2</b>	Dans le cadre de l'urgence, pour les chimiothérapies réalisées en dehors des heures d'ouverture de l'unité de préparation centralisée des chimiothérapies, la préparation est sécurisée, encadrée par des procédures validées par la PUI et réalisée par du personnel formé						

*CBU : Contrat de bon usage; MCO : Médecine, chirurgie, obstétrique; IP4QSS : Indicateurs pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins; TDP : Tenue du dossier patient; CR : Compte-rendu; IDM : Infarctus du myocarde; AAP : administration antiagrégant plaquettaire; BASI : Bétabloquant, antiagrégant plaquettaire, statine, inhibiteur de l'enzyme de conversion; RCP : Réunion de concertation pluridisciplinaire; TDA : Tenue du dossier anesthésique; ICATB : Indicateur composite du bon usage des antibiotiques; ATBM : Indicateur de moyens pour le bon usage des antibiotiques; GHS : Groupe homogène de séjour; AMM : Autorisation de mise sur le marché; RTU : Recommandation temporaire d'utilisation; LPP : Liste des produits et prestations; DM : Dispositifs médicaux; ATB : Antibiotique; PECM : Prise en charge médicamenteuse; ES : Établissement de santé ; OMEDIT LR : Observatoire du médicament et de l'innovation thérapeutique Languedoc Roussillon; EIG : Événement indésirable grave; SMR : Service médical rendu; HAD : Hospitalisation à domicile. PUI : Pharmacie à usage intérieur*